



## STOP AUX INCIVILITÉS

Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et pourtant il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour vivre tous en harmonie dont beaucoup sont dictées par le bon sens.

Notre commune dispose d'un environnement exceptionnel qu'il convient de préserver à tout prix. La municipalité met tout en œuvre afin que cette qualité de vie soit maintenue voire améliorée mais très régulièrement, des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de gravats et de déchets jonchent les pieds des containers de tri ou salissent les chemins communaux. Ce type d'incivilités nuit à la propreté publique, et rend désagréable les lieux pour le voisinage.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre : c'est un problème de santé publique notamment pour les insuffisants respiratoires. Les déchets végétaux doivent être déposés à la déchetterie. Vous pouvez également en faire du compost.

Pour la tranquillité du voisinage, notamment dans les lotissements, le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de véhicules, d'outils...

Respectez les horaires des travaux fixés par arrêté préfectoral, vos voisins vous en seront reconnaissants. Ces travaux sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

## ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le cadre de l'obligation d'harmonisation de la fiscalité des ordures ménagères, les élus communautaires ont décidé d'approuver lors de la séance du 27 juin 2023, et malgré l'opposition des élus de Chamarandes-Choignes, l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Chaumont. Vous allez donc recevoir ou avez déjà reçu votre premier avis d'imposition de taxe foncière incluant la TEOM.

### Comment est calculée la TEOM ?

La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela vaut pour toutes les propriétés bâties (garages, maisons inoccupées ou louées) et est établie sur la valeur locative de la propriété bâtie. Aucune exonération n'est possible même si le local est vacant. La TEOM est une taxe due par tous les propriétaires. Le Taux de TEOM est voté chaque année par l'Agglomération de Chaumont, il sera appliqué sur les bases foncières identiques pour toutes les taxes (calculées et mises à jour chaque année par les services fiscaux).

Pour toute interrogation concernant votre situation appelez la Direction Générale des Finances Publiques de Haute-Marne au 03 25 30 21 50.



**Hostellerie Au Rendez-Vous des Amis**  
4 à 6 place du Tilleul  
52000 CHAMARANDES-CHOIGNES

Téléphone : 06 67 45 56 78  
[info@hostellerierdvmamis.com](mailto:info@hostellerierdvmamis.com)  
[www.hostellerierdvmamis.com](http://www.hostellerierdvmamis.com)



**L'ÉTRIER**  
BAR - TABAC - JEUX

Ouvert les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 10h à 21h ; les mercredis de 10h à 14h et les dimanches de 10h à 19h.

Les annonceurs soutiennent la vie de notre commune en achetant un encart. Ils sont commerçants, artisans et entrepreneurs locaux. N'hésitez pas à les solliciter.

Nous sommes d'ores et déjà à la recherche de nos annonceurs pour 2025. Vous êtes intéressés? Contactez la mairie dès à présent.



# Bulletin Communal

Bulletin d'informations communal n°88 – Septembre 2024

## Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Après la période des vacances, nous nous retrouvons pour une rentrée sur les chapeaux de roues.

Vous avez vu déjà des routes et des trottoirs réparés, l'ancienne école de Chamarandes repeinte, et le début de la construction de la nouvelle garderie dans la cour de l'école. Les murs s'élèvent et donnent une idée de l'emprise et de l'aspect du futur bâtiment.

Les travaux bruyants ont été réalisés pendant les vacances. De cette façon les élèves travailleront en toute quiétude et surveilleront les travaux depuis la cour d'école pendant les récréations.

Septembre est une période de reprise pour tout le monde. Alors attention aux démarcheurs qui se réclament du maire ou autre. Bien entendu la commune n'envoie personne. Si vous avez un doute téléphonez-nous ou appelez la police.

Dans tous les cas, la Mairie reste ouverte du lundi au samedi matin.

Bonne reprise à tous.

Votre Maire,  
Bernadette Retournard



## AFFOUAGES 2024/2025

Les inscriptions sont à faire auprès du secrétariat de la mairie avant le **12 octobre 2024**.



## État Civil

### Naissance

Jeanne MEURET, le 20 juin

### Décès

Jeannine WOUTERS, le 31 mars  
Alphonsine BEURVILLE, le 9 juillet  
Jean MULLER, le 12 juillet  
Yvan VOYEN, le 24 août

## MAIRIE

24 rue de Chamarandes  
52000 CHAMARANDES-CHOIGNES

Horaires d'ouverture ;  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
Le samedi de 8h30 à 12h00

Tél : 03 25 32 22 73  
[Chamarandes-choignes@wanadoo.fr](mailto:Chamarandes-choignes@wanadoo.fr)

## Sommaire

Le mot du Maire p.1

Etat Civil p.1

Vie communale p. 2 et 3

L'info en + p.3

Notez-le p.4

Diffusion : 493 exemplaires -Imprimé par nos soins  
Directeur de Publication : B. RETOURNARD  
Réalisation : E.CHIARLA, M.D CAUNOIS, M. DROUIN, et V. KOLB

**Ce bulletin vous est offert par nos annonceurs**

Imprimé par nos soins



## LA RENTRÉE SCOLAIRE

Les enfants de Chamarandes-Choignes et de Verbiesles ont fait leur rentrée scolaire le **lundi 2 septembre 2024**.  
Les cours se déroulent de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

### L'équipe enseignante se compose de :

- Mme Guida MOTA : Petite et Moyenne section ; 26 élèves
- Mme Lydie BOFFY : Grande section et CP ; 24 élèves
- Mme Floriane CORNEUX : CE1 ; 17 élèves
- Mme Frédérique TOUSSENEL : CE2 ; 20 élèves
- Mme Sophie MICHEL : CMI et CM2 ; 26 élèves



### ➤ GARDERIE

L'équipe périscolaire est composée de 10 personnes qui prennent en charge les enfants sur différents créneaux dans la journée. Elle comprend Mme BILLIARD Nina, Mme ZANINI Marie-Odile, Mme COLIN Pauline, Mme GRUMIC Danijela, M. JACQUIN Louis, Mme DINQUEL Corinne, Mme MOOCK Carole, M. REBOUH Mehdi, Mme ROGÉ Déborah, et Mme BEULAY Leslie (référente).

Les horaires de la garderie sont les suivants :  
Le matin : 7h30-8h20    Le midi : 11h45-12h15    Le soir : 16h15-18h30

### ➤ RESTAURATION SCOLAIRE

La Restauration scolaire est toujours assurée par SCOLAREST de 11h45 à 13h20.



**BGC** menuiserie  
Christophe GAILLOCHET  
34, Rue du Chateau  
52000 CHAMARANDES  
Tél : 03.25.31.94.23  
Mail : bgc-menuiserie@wanadoo.fr

Portes et Fenêtres - Escaliers - Portails  
Isolation - Agencements divers

RGE ECO artisan

Restaurant **Le Coquelicot**  
Aurore et Patrick  
22 rue de Chaumont  
52000 Choignes  
Tél: 03.25.31.02.02  
restaurantlecoquelicot@orange.fr  
Cuisine Traditionnelle - Service Traiteur

**CHRIS INFORMATIQUE**  
Sur rendez-vous en atelier / à domicile  
Conseil - Réparation  
Dépannage - Installation  
**07 69 65 67 09**  
33 Rue Saint-Vallier  
52000 CHAMARANDES  
chrisinformatique52@gmail.com

Toute question concernant la facturation du périscolaire se fait auprès du C'SAM au 03 25 30 60 00.

Il est rappelé que les bulletins de cantine ET de périscolaire AU MOIS doivent être impérativement déposés au plus tard le 25 du mois précédent.

Pour la Restauration, le planning est à transmettre à Madame ISEMBART Fanny directement à la société SCOLAREST. Elle est joignable les lundis, mardis, jeudis et vendredis par téléphone au 06 77 28 05 83 ou au 03 25 30 60 69 ; ou par mail à [guichet.unique@ville-chaumont.fr](mailto:guichet.unique@ville-chaumont.fr). Dans un souci d'organisation, merci de faire également un mot pour l'équipe périscolaire [perisco.chamarandes@gmail.com](mailto:perisco.chamarandes@gmail.com).



L'ensemble de la municipalité souhaite une retraite heureuse et bien méritée à Brigitte BRUNAUX, ATSEM au Groupe Scolaire Anne-Marie Fourrière et la remercie pour ses 20 années de services, assurées avec disponibilité et professionnalisme depuis 2002.



## L'Info en +

### OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE » - DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

Faites un beau geste pour la nature : donnez un coup de main !

« Nettoyons la Nature! » propose aux volontaires de tous âges d'agir concrètement en faveur de l'environnement, en nettoyant les sites souillés par des déchets près de chez eux.

L'ambition est de préserver la nature, et aussi de sensibiliser par la pédagogie et la convivialité.

C'est l'occasion de réapprendre seul ou en famille les bons gestes !

Rendez-vous le **dimanche 29 septembre à 9h** sur le parking de la salle des fêtes.

**Pensez à bien vous inscrire afin de profiter du barbecue offert aux bénévoles présents !**

**Nettoyons la nature**

LE 29 SEPTEMBRE 2024 À 9H00

UNE INITIATIVE CITOYENNE POUR  
UN ENVIRONNEMENT PLUS PROPRE  
OUVERTE À TOUS ET TOUTES !

Gants, Sacs poubelle et Équipement de sécurité seront fournis.  
Un barbecue sera offert aux participants.

Rendez-vous à 9h00 à la Salle des Fêtes!

INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN MAIRIE DE CHOIGNES AVANT LE  
**25 SEPTEMBRE 2024**  
03 25 32 22 73 OU CHAMARANDES-CHOIGNES@WANADOO.FR